



## LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

### FORMALITÉS VOL ALLER\* - ITALIE-SICILE-SARDAIGNE

A compter du 1er juin 2022, le pass sanitaire n'est plus exigé pour entrer sur le territoire italien. Les autorités italiennes ne demandent donc plus de preuve de vaccination, de guérison ou de test.

**Attention :** Le port du masque FFP2 est obligatoire dans tous les moyens de transport en Italie, y compris les avions. Les voyageurs embarquant vers l'Italie devront s'assurer qu'ils portent un masque FFP2.

### FORMALITÉS VOL RETOUR\*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».



*PASSEZ DE VÉRITABLES BELLES VACANCES !*

\*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

<sup>1</sup> Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

<https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition-du-schéma-vaccinal-complet>

Date de la dernière mise à jour : 29/07/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.

